

Guriche, Chandor Dache

Cote de référence	FR ANOM COL H 171
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H171/gurichecha
Condamné en	1882
Envoyé en	Obock et Guyane française
N° matricule	23 / 24 / 6688 / 4157

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n° 23, puis libéré 4e catégorie 1e section n°24), transféré en Guyane (4e catégorie 1e section n°6688, puis 4e catégorie 2e section n°4157)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).